

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL **DU 18 JUIN 2026**

L'an deux mil vingt-six, le 18 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Dominique DELECOURT, Maire, en suite de convocation du 11 juin 2026.

Etaient présents :

Mesdames Joëlle BARIL, Stéphanie BLOCQUET, Lucile CAPET, Céline DRUMEZ, Cindy HABOURDIN, Gaëlle LEDOUX, Michèle LEFEBVRE, Sophie MICHEL, Roseline RENSY,

Messieurs Thierry CARON, Hubert DASSONVILLE, Jean-Marc DELSERT, Pierre FACHE, Arnaud FURSTENAU, David RAMARD, Guillaume SNAET.

Dont pouvoir :

Monsieur Maxime GALLET à Monsieur Guillaume SNAET
Monsieur Christophe DOUBLET à Monsieur David RAMARD

Monsieur Hubert DASSONVILLE est élu secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 30 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter un sujet à l'ordre du jour : les tarifs des services extrascolaires.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

LE BUDGET COMMUNAL ET LES DECISIONS MODIFICATIVES

Les modifications suivantes sont proposées :

Transferts :

- 63 000€ du 2131 « travaux mairie » au 276348 « subvention lotissement »;
- 1 000€ du 2313 « travaux en cours » au 276348 « subvention lotissement »;
- 200€ du 617 « études et recherche » au 6817 « créances douteuses »;
- 15 000€ du 617 « études et recherche » au 65748 « subventions »;
- 3 300€ du 2313 « travaux en cours » au 2183 « matériel informatique »

Créations :

Recette : 1 493,30€ au 2031 « frais d'étude » opération d'ordre;
Dépense : 1 493,30€ au 2313 « travaux en cours » opération d'ordre.

Adopté à l'unanimité.

L'APPROBATION DU PLAN DE SAUVEGARDE COMMUNAL

Chaque Commune possède un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévoir et d'organiser l'action communale en cas de crise. Cette organisation doit permettre d'assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la Commune.

La Commune de CUINCHY applique un PCS depuis le 20 juin 2025.

Suite aux élections Municipales, ce plan doit être revu et approuvé par le conseil Municipal.

Deux versions de ce plan existent : l'une réservée à l'organisation des secours, l'autre pour la mise à disposition du public. Il rappelle que la « Commission finances » a approuvé l'ensemble des points proposés.

Le conseil Municipal approuve à l'unanimité ce plan.

Madame Lucile CAPET suggère que la version consultable soit diffusée sur l'application Ma Ville Connectée en complément du site internet. Cette suggestion est retenue.

LA GESTION DE L'ECOLE DE MUSIQUE

Afin de se mettre en conformité avec les textes de lois, notamment pour le recrutement des professeurs de musique, il est proposé de confier la gestion de l'école de musique à une association.

L'harmonie Municipale, en tant qu'association pourrait gérer l'école de musique: les inscriptions, les recrutements et l'organisation.

Pour ce faire, la Commune pourrait verser une subvention de fonctionnement équivalente au coût actuel.

Afin que cette nouvelle organisation puisse se mettre en place dès la rentrée de septembre, il est proposé de verser une subvention de 20 000€ à l'harmonie municipale.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

Un bilan financier sera établi chaque année (fin juin) afin que la Commune et l'harmonie municipale puissent assurer ensemble le bon fonctionnement de l'école de musique.

Une convention sera signée afin de définir toutes les modalités.

Monsieur le Maire en profite pour saluer la présence de Madame Martine Leclercq, Présidente de l'Harmonie Municipale et de son bureau. Il tient à remercier Madame Sophie BLOT qui assure actuellement la Direction de l'école de musique et qui a déjà beaucoup travaillé sur ce dossier.

LE CALENDRIER DES FETES 2027

Comme chaque année, la commune réalisera un calendrier des fêtes pour l'année 2027.

Pour ce faire, les fournisseurs et les commerçants seront sollicités par le biais d'encarts publicitaires.

Le Conseil Municipal doit en fixer les montants.

Il est proposé de retenir deux tarifs distincts :

- Un tarif de 100€ pour les commerçants de CUINCHY ;
- Un tarif de 200€ pour ceux extérieurs à la Commune.

Ces tarifs sont adoptés à l'unanimité.

Monsieur le Maire rappelle que les commerçants s'installant sur le marché participent à ce calendrier. Il en profite pour informer l'assemblée qu'une rôtisserie sera en place le mercredi matin dès le 24 juin 2026.

LA DEMANDE DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE

Il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention relatif aux travaux de réfection et d'aménagement de la rue des fusillés et de la rue Jean-Jacques Rousseau auprès du Conseil Départemental au titre de l'Aide à la Voirie communale.

Le montant des travaux prévus est de 37 056.72 €HT.

Il est proposé d'arrêter le plan de financement suivant :

- Subvention Conseil Départemental Aide à la Voirie communale
14 822.69 € (soit 40%)
- Financement communal 22 234.03€ (soit 60%).

Adopté à l'unanimité.

LE REFERENT VIF (VIOLENCES INTRA-FAMILIALES)

Chaque commune doit désigner un référent VIF qui sera chargé d'assurer la communication à destination des victimes et de rendre visible les actions menées.

Madame Sophie MICHEL a suivi cette formation il y a deux ans et souhaite renouveler sa mission.

Monsieur David RAMARD souhaite également être référent mais estime qu'il ne servirait à rien de voter.

Madame Sophie MICHEL est désignée référent VIF pour la Commune à l'unanimité.

LES REPRESENTANTS COMMUNAUX AU SEIN DE LA CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES)

Le Conseil Municipal est invité à désigner ses représentants, sur la base d'un représentant titulaire et de deux suppléants, qui siègeront au sein de cette Commission de la CABBALR.

Les candidatures suivantes sont proposées et adoptées à l'unanimité:

- Monsieur Guillaume SNAET, titulaire ;
- Monsieur Arnaud FURSTENAU, suppléant ;
- Madame Lucile CAPET, suppléante.

LES DEMANDES DE REMBOURSEMENTS D'AVOIRS ALSH

Suite à l'instauration des tarifs modulés, certains quotients familiaux n'ont pas été mis à jour par les familles.

Des situations ont dues être régularisées lors des inscriptions à l'accueil de loisirs.

Il est proposé de rembourser deux avoirs générés sur Mypérischool :

-Madame Cindy MEURILLON pour l'inscription de Joy MEURILLON pour un montant de 159,75€;

-Monsieur David RAMARD pour l'inscription de Océane LECAT pour un montant de 78,75€.

Adopté à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur David RAMARD ne prenant pas part au vote).

LES TARIFS DES SERVICES EXTRA-SCOLAIRES

En conseil municipal de décembre 2025, les élus ont délibéré sur la refonte de la grille tarifaire des accueils de loisirs, mais la « commission jeunesse » avait omis d'intégrer la mise en place d'un tarif dégressif à partir du 2^{ème} enfant inscrit, alors que cette évolution avait été évoquée au cours de l'année.

Les membres de la commission jeunesse réunie récemment, ont exprimé leur souhait d'introduire les tarifs dégressifs à partir du 2^{ème} enfant inscrit et d'ajuster la grille des quotients familiaux.

L'instauration d'un tarif dégressif pour les fratries ainsi que l'actualisation des tranches de quotient familial permettront ainsi de proposer une politique tarifaire plus juste, plus lisible et davantage adaptée aux besoins des habitants de la commune.

Les tarifs suivants sont proposés et adoptés à l'unanimité.

ACCUEILS DE LOISIRS

QF	ALSH - Cuinchinois				Extérieurs	
	1 enfant	2ème Enf. et +	Camping	Camping 2ème enfant et +	ALSH	ALSH + camping
< 1000	8,75 €	5,92 €	14,50 €	11,67 €	12,80 €	18,55 €
1000- 1800	9,00 €	6,05 €	14,85 €	11,85 €	13,20 €	19,05 €
1801 - 2500	11,75 €	7,72 €	17,60 €	13,22 €	15,95 €	21,80 €
> 2501	14,00 €	8,55 €	20,85 €	14,85 €	19,20 €	25,05 €

MERCREDIS RECREATIFS

QF	Cuinchynois				Extérieurs	
	Journée complète		1/2 journée		Journée complète	1/2 journée
	1 enfant	2 enfants et +	1 enfant	2 enfants et +		
< 1000	8,75 €	5,92 €	5,92 €	4,51 €	12,80 €	7,95 €
1001 - 1800	9,00 €	6,05 €	6,05 €	4,57 €	13,20 €	8,15 €
1801 - 2500	11,75 €	7,72 €	7,42 €	5,26 €	15,95 €	9,52 €
> 2501	14,00 €	8,55 €	8,55 €	5,82 €	19,20 €	14,25 €

LES QUESTIONS DIVERSES

Les courriers de remerciements

Monsieur le Maire donne lecture de courriers de remerciements concernant les subventions allouées aux associations. L'un émanant des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, l'autre du Club d'Histoire.

Les travaux à l'écluse

Mardi matin, les travaux d'installation des pompes à écluses ont été officiellement lancés en présence de Monsieur le Préfet, Monsieur le Sous-Préfet de Béthune, le Président de la CABBALR, le Vice-Président chargé de l'eau et Monsieur le Maire de Cuinchy.

Les pompes seront installées sur l'ancienne écluse située à Cuinchy. Actuellement, l'écluse est vidée et des câbles électriques sont en cours de déploiement sous l'écluse actuelle (située à Givenchy).

Madame Sophie MICHEL souhaite savoir si cela justifie l'interdiction d'accès aux piétons. Les travaux sont de grandes ampleurs et le chantier est très dangereux. Aucun accès ne peut être autorisé.

Monsieur David RAMARD demande à quoi va servir le terrain jouxtant le terrain de pétanque rue Emile Basly.

Il va accueillir une station de béton afin d'éviter les allers-retours des camions toupies.

Monsieur David RAMARD demande si les décibels seront aussi importants que ceux des pompes temporaires.

Tout a été étudié pour éviter les désagréments qu'ils soient sonores ou écologiques.

Point sur les travaux

Une vidéo reprenant des photos des différentes interventions techniques dans la commune est présentée.

Monsieur le Maire remercie Monsieur Maxime GALLET et Monsieur Hubert

DASSONVILLE pour le suivi ainsi que les services techniques pour les actions sur le terrain.

- Madame Gaëlle LEDOUX a été interpellée concernant le fossé au bout de la rue Voltaire qui déborde lors des fortes crues.

Ce fossé est chargé de récolter les eaux pluviales. Il a déjà été curé. Son état va être contrôlé. S'il faut le curer, une intervention sera envisagée. La difficulté du curage est l'analyse et l'évacuation des boues.

Lorsqu'on s'intéresse à ce fossé, on constate qu'il ne récolte malheureusement pas que des eaux pluviales. Monsieur le Maire en appelle aussi au civisme des riverains qui doivent veiller au bon fonctionnement de leur assainissement.

Le Conseil Municipal espère que le déploiement de l'assainissement collectif pourra être programmé et ainsi régler cette problématique.

Madame Céline DRUMÉZ confirme qu'il y a un souci dans cette rue et qu'elle a également été sollicitée.

- Madame Roseline RENSY fait part de réflexions formulées sur la fête au village notamment sur l'implantation des structures gonflables.
Ce type d'aménagement doit être discuté en « Commission sports et fêtes » afin de faire avancer les choses en termes d'organisation. La réflexion doit être collective et non individuelle.
De plus, il faut gérer l'ensemble de l'organisation : le stationnement, les compteurs et puissances électriques et la sécurité des enfants.
Une réunion de travail sera prochainement programmée.
- Madame Lucile CAPET souhaite avoir des nouvelles du projet de pizzeria.
Monsieur le Maire explique qu'il est intervenu pour l'alimentation électrique en triphasé. Depuis, il n'a eu aucune nouvelle des commerçants.
Monsieur le Maire négocie actuellement sur un projet dans les locaux du salon de coiffure et de l'auto-école.
Il regrette toujours la vente de l'ancien presbytère qui aurait pu accueillir un beau projet.
Il en profite pour informer les élus qu'un courrier a été adressé aux propriétaires du terrain situé le long de l'église pour un éventuel aménagement de parking.
- Les Commissions de la CABBALR n'ont pas encore été instaurées. Ce dossier devrait évoluer à la rentrée.
- Monsieur le Maire rappelle que la vie cuinchinoise sera rythmée par les guinguettes en juillet/août. Il en profite pour remercier les associations pour cette organisation festive.

Séance levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Hubert DASSONVILLE

